

BUDGET PRIMITIF 2021

SYNTHESE GLOBALE

DOCUMENT N°1

Les clefs de lecture du budget primitif 2021.....	3
I. Le contexte de l'élaboration du budget primitif 2021	3
A. Les grands enseignements de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire	3
B. La suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales.....	3
II. L'équilibre général du budget 2021.....	5
A. Les grandes masses	5
B. L'évolution par rapport au rapport d'orientations budgétaires.....	8
C. L'épargne brute et la capacité de désendettement.....	8
D. L'emprunt en 2021.....	9
E. La synthèse des péréquations et contributions au redressement des finances publiques	9
F. Les perspectives 2021.....	10
G. Les budgets annexes	10
H. Les vues synthétiques du budget principal.....	11

Les clefs de lecture du budget primitif 2021

I. Le contexte de l'élaboration du budget primitif 2021

A. Les grands enseignements de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire

L'année 2020 hors norme du fait de la crise sanitaire a conduit à des réalisations contrastées.

A ce stade, seules les grandes masses du compte administratif prévisionnel 2020 peuvent être évoquées et elles sont utilement comparées aux recettes et dépenses de l'année 2019 qui correspond au dernier exercice budgétaire avant la crise sanitaire.

Les recettes réelles de fonctionnement hors produit exceptionnel s'élèvent en 2020 à 76,752 M€ sur un budget ouvert de 76,390 M€ avec les exécutions suivantes :

- une baisse notable des produits liés aux recettes tarifaires très sensibles au contexte sanitaire soit 4,804 M€ sur un budget ouvert de 6,723 M€ ; notamment sur la restauration scolaire, les accueils de loisirs, les crèches et haltes-garderies et les accueils périscolaires. Le CA 2019 s'élevait à titre comparatif à 6,821 M€ ;
- des droits de mutation en très forte hausse : 5,841 M€ en raison de la transaction sur Meudon Campus sur un budget ouvert de 4,838 M€ ce qui vient contribuer à augmenter l'épargne brute sur 2020 ; le CA 2019 s'élevant à 4,127 M€ ;
- un maintien du produit de la fiscalité et des taxes ainsi que du produit relatif au subventionnement : respectivement 60,290 M€ et 10,547 M€.

Les dépenses de fonctionnement hors produit exceptionnel s'élèvent, quant à elles, à 67,513 M€ sur un budget ouvert de 73,280 M€, contre un montant mandaté de 68,303 M€ au CA 2019.

Les postes de dépenses en baisse du fait du contexte sanitaire sont ceux liés :

- au marché de restauration scolaire et aux séjours avec une exécution à 2,569 M€ en 2020 contre 3,333 M€ au CA 2019 ;
- aux contrats de prestation de services avec 1,994 M€ en 2020 contre 2,246 M€ au CA 2019 ;
- aux transports collectifs avec 0,173 M€ en 2020 contre 0,260 M€ au CA 2019.

En revanche, certains postes de dépenses ont fait l'objet d'une hausse en 2020 comme les vêtements de travail et protections (0,172 M€ en 2020 contre 0,026 M€ en 2019) ; les frais de télécommunication (0,482 M€ en 2020 contre 0,382 M€ en 2019) et les frais de nettoyage de locaux (1,577 M€ en 2020 contre 1,252 M€ en 2019).

B. La suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales

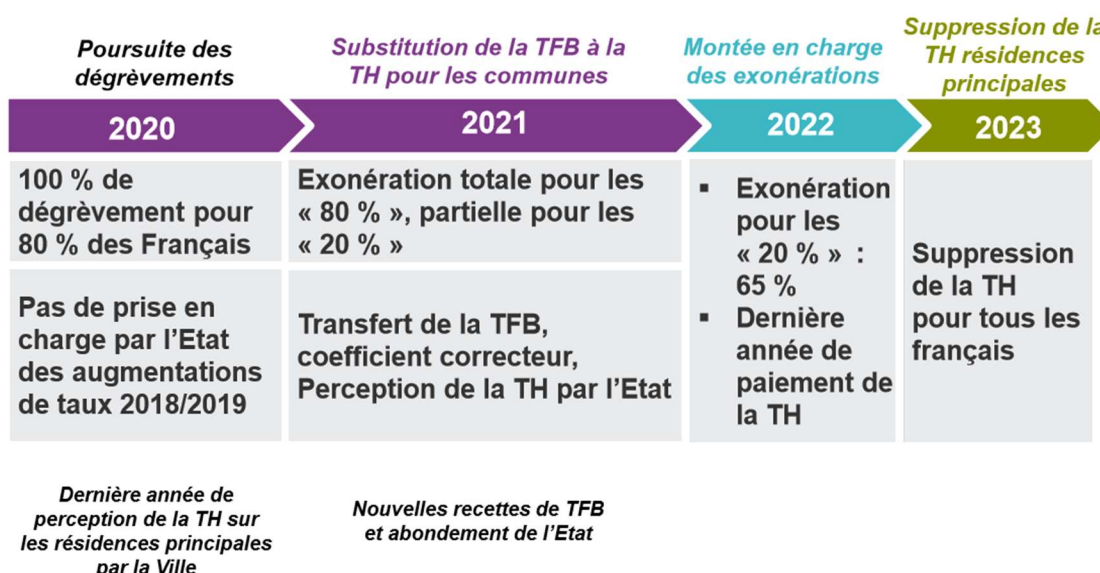
Le gouvernement poursuit l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation.

S'agissant du contribuable, il y a une suppression effective de la taxe d'habitation (TH) depuis 2020 pour environ 80 % des contribuables, puis dès 2023 pour les 20 % restants. **Pour la première année, Meudon va percevoir les recettes du nouveau panier fiscal, à savoir la taxe foncière communale et une part de la taxe foncière départementale dont le montant reste à déterminer. La taxe d'habitation sera, quant à elle, perçue par l'Etat.**

Or le mode de compensation de cette perte de recettes pour notre commune pose toujours question. La Ville n'a toujours pas reçu de notification des services fiscaux sur son produit fiscal 2021 et les modes de

compensation prévus. **La seule confirmation donnée est que la suppression de la TH sur les résidences principales sera « compensée à l'euro près » par la mise en place d'un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme.** Ce coefficient correcteur est en cours de calcul par l'administration centrale.

La taxe d'habitation sur les résidences principales concerne environ 19 674 foyers et représente un produit de 24,268 M€ au compte administratif 2020, soit 61 % de notre fiscalité liée aux trois taxes ménages et 33 % de nos recettes de fonctionnement hors produit exceptionnel.



II. L'équilibre général du budget 2021

A. Les grandes masses

1. Le total des deux sections

Il s'élève à 143,407 M€ toutes sections confondues :

- **75,245 M€ en fonctionnement** (dont 14,796 M€ au titre du FCCT) contre 75,515 M€ en 2020 ;
- **68,162 M€ en investissement** contre 46,869 M€ en 2020.

2. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

- **S'agissant des recettes tarifaires** notamment les recettes liées à la régie DAL du portail famille (accueils de loisirs, restauration scolaire, petite enfance, périscolaire...), les recettes prévisionnelles ont été estimées sur 2021 sur la base de la fréquentation moyenne constatée entre septembre et décembre 2020.
- **la réduction de l'enveloppe de la DGF** pour l'ensemble des collectivités est encore notable en 2021. La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat, va encore baisser de 7 % en 2021. Elle aura baissé de 61 % depuis 2010 (- 6,469 M€) pour la Ville de Meudon ;

DGF 2010	10 642 481,00	
DGF 2011	10 384 213,00	-2%
DGF 2012	10 074 716,00	-3%
DGF 2013	9 817 663,00	-3%
DGF 2014	9 159 580,00	-7%
DGF 2015	7 795 155,00	-15%
DGF 2016	6 471 183,00	-17%
DGF 2017	5 503 046,00	-15%
DGF 2018	5 153 066,00	-6%
DGF 2019	4 788 011,00	-7%
DGF 2020	4 498 565,00	-6%
DGF 2021	4 173 258,00	-7%

- **une hypothèse de légère progression du produit des impôts locaux** avec une revalorisation forfaitaire automatique de l'ordre de + 0,2 % des bases locatives ;

- ✓ **pas d'augmentation sur le foncier bâti cette année. Un nouveau taux de fiscalité sur la taxe foncière sur le produit bâti** qui fait la somme du taux communal et du taux départemental (soit 12,88 % + 7,08 % = 19,96 %) ;
- **une stabilisation des droits de mutation immobiliers grâce à la croissance économique** (soit 4,100 M€ prévus en 2021) ;
- **un flux de la MGP vers la Ville en recettes de fonctionnement via l'attribution de compensation (AC) :**
 - ✓ 7,991 M€ d'attribution de compensation (AC), versés par la MGP ;
 - ✓ 5,598 M€ de DGF compensation part salaires de l'ex-taxe professionnelle (DGF-CPS), versés par la MGP ;
 - ✓ -0,013 M€ au titre des compétences transférées à la MGP par les délibérations du conseil métropolitain du 8 décembre 2017 ;
 - ✓ **soit un sous-total de 13,576 M€ soit la reconduction du BP 2020 ; ce montant sera ajusté en cours d'année par le conseil métropolitain.**

Les dépenses de fonctionnement

- **sur la restauration scolaire, une hypothèse prudentielle** a été privilégiée en partant de la consommation de septembre à décembre 2020 projetée sur 2021 (2,190 M€ au BP 2021 contre 2,350 M€ au BP 2020) ;
- **une baisse de la péréquation dite horizontale, c'est-à-dire entre collectivités**, qui devrait atteindre un montant de 2,103 M€ (- 9 % par rapport à 2020). A cet égard, il faut souligner une stabilisation du montant dû au titre du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Le PLF 2021 prévoit un maintien de l'enveloppe nationale à 1 Md€ au titre du FPIC. Avec la révision du pacte financier et fiscal en 2020 entre l'EPT GPSO et ses communes membres, la répartition de l'enveloppe va rester de 10 % pour les villes et de 90 % pour l'EPT ;
- **un budget en reconduction du BP 2020 sur les frais de personnel**, après une baisse de 0,50 % au BP 2020 par rapport au BP 2019. Cette prévision intègre la prise en compte d'une hypothèse de progression du GVT à 1 % (soit 330 000 €) en 2021 en raison d'une sous-consommation prévisionnelle au CA 2020 de l'ordre de 1,436 M€ sur le chapitre 012.

Pour la Ville de Meudon, il est prévu en 2021 un montant de 30,566 M€ sur le budget principal de la Ville au titre des frais de personnel.

Au global, tous budgets consolidés, la hausse est de 0,11 % sur les frais de personnel ;

- **un flux de la Ville vers l'EPT GPSO en dépenses de fonctionnement via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) :**
 - ✓ 9,043 M€ de fiscalité ménages perçus par la Ville à reverser à l'EPT ;
 - ✓ 5,598 M€ de DGF-CPS, versés par la MGP à la Ville, qui les reverse à l'EPT ;
 - ✓ 0,155 M€ de valorisation au titre des charges transférées à l'EPT, dont -0,013 M€ au titre des compétences transférées à la MGP ;

- ✓ soit un sous-total de 14,796 M€ de versement à l'EPT GPSO au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) ; ce montant fera l'objet d'un ajustement en cours d'année par le conseil de territoire.

3. La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Il s'agit notamment de :

- 6,162 M€ au titre des subventions ;
- 3,700 M€ au titre de la taxe d'aménagement et du FCTVA ;
- 11,432 M€ au titre des produits de cession de terrains :
- ✓ soit 6,516 M€ pour la vente de l'îlot 2 ouest sur la Pointe de Trivaux ;
- ✓ soit 1,370 M€ pour la vente du bâtiment dénommé « la Folie Biancourt », sis 21 rue du Val à Meudon qui accueille le Centre-Medico-Psycho-Pédagogique (CMPP), géré par la Croix Rouge ;
- ✓ soit 0,896 M€ pour la vente de la cuisine centrale à l'Association des personnes et amis de personnes handicapées mentales (APEI) pour réaliser un établissement d'accueil médicalisé pour autistes de 36 places (dont 6 places d'accueil de jour) ;
- ✓ 1,993 M€ au titre de la vente au 6 rue Paul Houette ;
- ✓ 0,650 M€ au titre de la vente d'un immeuble préempté situé 5 rue de l'Eglise, au bénéfice de Seine Ouest Habitat et Patrimoine ;
- 43,997 M€ au titre de l'emprunt pour équilibrer les dépenses et les recettes d'investissement ; il est peu probable que la Ville mobilise de l'emprunt à ce niveau (voir document n° 2 investissement page 5) ;
- 2,790 M€ d'autofinancement.

Les dépenses d'investissement

Notamment au titre des investissements majeurs pour la Ville :

- la poursuite de l'opération visant à financer le terrain de football au-dessus de la nouvelle patinoire et le parking public sur la Pointe de Trivaux (2,927 M€) ;
- le financement des travaux sur la voirie et les réseaux divers (VRD) sur le mail piétonnier de 8 000 m² dans le futur éco-quartier de la Pointe de Trivaux (2,448 M€) ;
- les travaux de rénovation de la maternelle Ravel-Prévert (2,110 M€) ;
- les travaux de rénovation du groupe scolaire Le Val (tranche 1) (0,730 M€) ;
- la rénovation du groupe scolaire Perrault-Brossolette (0,680 M€) ;
- la poursuite du financement du nouvel équipement regroupant une école maternelle, un accueil de loisirs et une ludothèque sur la Pointe de Trivaux (0,191 M€) ;

- la sécurisation des carrières Rodin (8 M€) ;
- l'acquisition du terrain IKEA à Meudon-la-Forêt pour 20,762 M€ ;
- des travaux divers pour le delta.

B. L'évolution par rapport au rapport d'orientations budgétaires

Par rapport aux équilibres dégagés au rapport d'orientations budgétaires (ROB), l'objectif d'autofinancement comptable a été préservé et les écarts sont les suivants :

(en M€)	ROB	BP 2021	Ecart
Recettes totales de fonctionnement	74,522	75,245	0,723
Dépenses totales de fonctionnement	74,522	75,245	0,723
Recettes totales d'investissement	49,448	68,162	18,714
Dépenses totales d'investissement	49,448	68,162	18,714
Total du budget	123,970	143,407	19,437

Les écarts entre le BP et le ROB sont minimes sur la section de fonctionnement de l'ordre de 0,723 M€ en très légère hausse en recettes et en dépenses en raison de l'inscription de la recette liée au contrat de soutien départemental dans le contexte de la Covid-19 (+ 0,464 M€) et d'ajustements sur les montants des subventions et des charges générales en dépenses.

L'écart en dépenses d'investissement porte principalement sur l'inscription d'une dépense de 20,762 M€ pour le terrain IKEA et d'une estimation plus fine des besoins sur la direction des bâtiments.

C. L'épargne brute et la capacité de désendettement

Les ressources propres externes (FCTVA, taxe d'aménagement sur les constructions neuves) et les produits de cession des terrains se substituent à l'épargne nette pour financer les équipements.

Au total, **les dépenses et les recettes de fonctionnement baissent de 0,36 %** par rapport au budget primitif 2020 (75,245 M€ en 2021 contre 75,515 M€ en 2020).

Concernant l'autofinancement (l'épargne brute) dégagé par l'ensemble de la section de fonctionnement, c'est-à-dire notre capacité à épargner :

- l'autofinancement obligatoire est inscrit : il s'agit des amortissements pour 2,290 M€ ;
- un autofinancement complémentaire de 0,500 M€ peut être dégagé en l'état actuel.

L'autofinancement total inscrit est donc de 2,790 M€ ; il couvre 95 % du remboursement du capital de 2,929 M€.

L'épargne brute fondée sur des éléments récurrents est de 2,849 M€ (voir tableau III page 12).

Déduction faite du remboursement du capital, **l'autofinancement net est négatif de 0,080 M€.**

Retraité en éliminant l'impact des cessions de patrimoine et des reversements à l'EPT, le taux d'épargne brute s'élève à 4,7 % dans la continuité de 2020 (4,5%).

Ensuite, la capacité de désendettement mesurée par le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute dégagée doit atteindre un niveau compatible avec la durée de vie moyenne des emprunts, à savoir une durée proche de 12 ans et en tout cas largement inférieure à 15 ans.

Au budget primitif 2021, la capacité de désendettement s'élève à 4,9 ans contre 6,2 ans au budget primitif 2020.

D. L'emprunt en 2021

Pour parvenir à un équilibre sur la section d'investissement, il est indiqué un montant d'emprunt à mobiliser par la Ville en 2021 pour financer ses investissements. Suivant le niveau de réalisation en 2021, la Ville pourra, si besoin, envisager d'emprunter pour financer ses investissements.

Au final, **l'encours de dette consolidé s'élève à 17 M€ au 1^{er} janvier 2021 et pourrait s'élever au total à 14 M€ en fin d'année 2021 sur la base d'un remboursement du capital de l'emprunt estimé à hauteur de 3 M€ sur l'exercice.**

E. La synthèse des péréquations et contributions au redressement des finances publiques

Synthèse des prélèvements opérés par l'Etat sur la DGF : 5,727 M€ depuis 2014.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Ecrêtement	- 0,201	- 0,275	- 0,234	- 0,469	- 0,337	- 0,369	- 0,291	- 0,371	- 2,547
Redressement des finances publiques	- 0,440	- 1,100	- 1,096	- 0,544	-		-	-	- 3,180
Total	- 0,641	- 1,375	- 1,330	- 1,013	- 0,337	- 0,369	- 0,291	- 0,371	- 5,727

Synthèse des prélèvements au titre de la péréquation horizontale (FPIC et FSRIF) : 17,235 M€ depuis 2014.

M€	FPIC	FSRIF	
Notifié 2014	0,495	1,394	1,889
Notifié 2015	0,120	1,819	1,939
Notifié 2016	0,664	1,817	2,481
Notifié 2017	0,439	1,777	2,216
Notifié 2018	0,422	1,868	2,290
Notifié 2019	0,415	1,584	1,999
Notifié 2020	0,424	1,893	2,317
BP 2021	0,430	1,674	2,104
total	3,409	13,826	17,235

F. Les perspectives 2021

Les résultats 2020 sur une bonne trajectoire permettront de diminuer le recours à l'emprunt inscrit au présent budget primitif 2021 et de combler l'insuffisance structurelle de l'autofinancement de 0,080 M€.

Une décision modificative et un budget supplémentaire pourront améliorer le niveau de l'autofinancement par des recettes nouvelles et les résultats 2020.

G. Les budgets annexes

1. Budget annexe de la régie publicitaire

Le budget 2021 s'élève à 0,080 M€ en fonctionnement contre 0,084 M€ au budget primitif 2020.

Il n'y a pas de subvention d'équilibre à partir du budget Ville.

2. Budget annexe du centre d'art et de culture (CAC)

Le budget du centre d'art et de culture s'élève à 2,275 M€ au total : soit 1,940 M€ en fonctionnement en 2021 contre 2,005 M€ en 2020 et 0,335 M€ en investissement en 2021 contre 0,461 M€ en 2020.

Une subvention d'équilibre de 1,591 M€ à partir du budget Ville est prévue en 2021.

En l'absence de visibilité sur la réouverture des lieux de spectacle, la Ville a reconduit un budget identique à l'année 2020 sur l'achat de spectacles (0,284 M€). Ce budget permettra le cas échéant de proposer une programmation estivale hors les murs comme en 2020 (« les scènes vagabondes »).

3. Budget annexe de l'hôtel des activités artisanales du potager du dauphin

Le budget de l'hôtel des activités artisanales du potager du dauphin s'élève à 0,320 M€ au total : soit 0,179 M€ en fonctionnement en 2021 contre 0,180 M€ en 2020 et 0,141 M€ en investissement en 2021 en reconduction de 2020 (0,141 M€).

Le budget est équilibré par les recettes des occupants et une subvention à partir du budget Ville (0,037 M€).

4. Budget annexe des activités commerciales du secteur Rodin-Arnaudet

Le budget s'élève à 0,131 M€ au total : soit 0,126 M€ en fonctionnement en 2021 contre 0,279 M€ en 2020, en raison de la baisse des crédits sur la location de groupes électrogènes et 0,006 M€ en investissement en 2021 en reconduction de 2020 (0,006 M€).

Le budget est équilibré par les recettes des occupants.

5. Budget annexe de l'exploitation des marchés d'approvisionnement

Le budget 2021 s'élève à 0,411 M€ en fonctionnement contre 0,408 M€ au budget primitif 2020.

Le budget est équilibré par les recettes des occupants.

6. Budget annexe des parcs de stationnement

Le budget 2021 s'élève à 0,100 M€ en fonctionnement. Il concernera à terme le parking de Trivaux et celui de l'Avant-seine pour l'instant exploité par la SPL SOA. Le conseil municipal sera amené à délibérer sur le parking Trivaux lors d'une prochaine séance dès lors que celui sera mis en exploitation. Il est fort probable que le budget annexe parcs de stationnement sera mouvementé pour tenir compte des dépenses et des recettes réalisées.

H. Les vues synthétiques du budget principal

- **Tableau 1 : vue synthétique de la section de fonctionnement (BP 2020 et BP 2021)**
- **Tableau 2 : vue synthétique de la section d'investissement (BP 2020 et BP 2021)**
- **Tableau 3 : épargne brute (les données 2021 sont des estimations).**
- **Tableau 4 : évolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement de Meudon**

TABLEAU I - VUE SYNTHETIQUE SECTION FONCTIONNEMENT

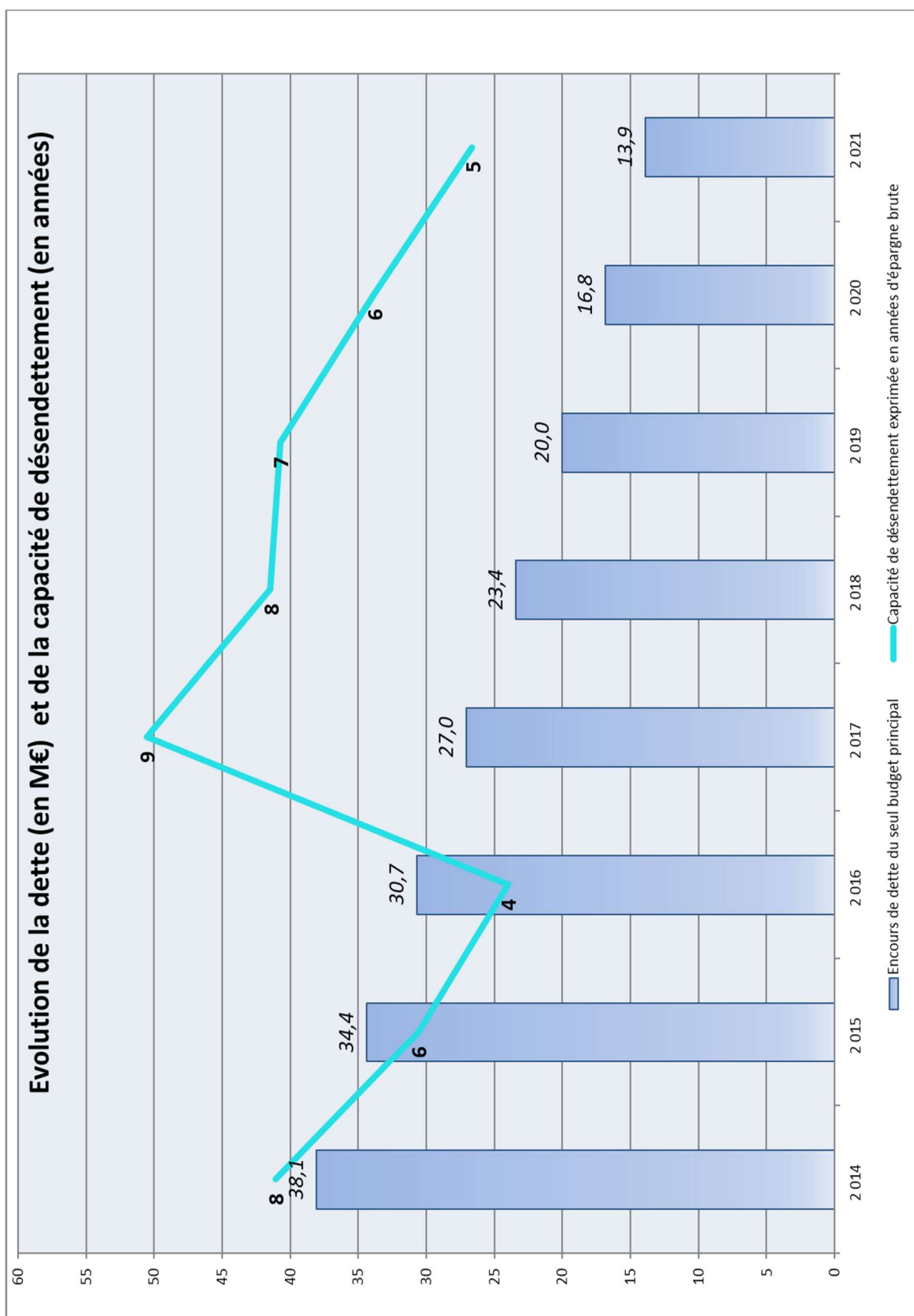
	DEPENSES		VARIATION	RECETTES		VARIATION
	BP 2020	BP 2021		BP 2020	BP 2021	
OPERATIONS D'ORDRE	2 912 633,88 €	2 790 000,00 €	-4,21%	66 000,00 €	66 000,00 €	0,00%
OPERATIONS REELLES A PERIMETRE CONSTANT	56 124 881,12 €	55 439 667,00 €	-1,22%	60 854 346,23 €	60 508 456,00 €	-0,57%
OPERATIONS REELLES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES + DEPENSES NON RECURRENTES + PROVISION CREANCES DOUTEUSES	12 000,00 €	116 100,00 €	867,50%	43 500,00 €	29 500,00 €	-32,18%
PEREQUATION=REVERSEMENT DE FISCALITE =FSRIF +FPIC	2 003 148,00 €	2 103 268,00 €	5,00%			
FCCT	14 462 394,00 €	14 796 350,00 €	2,31%	14 551 210,77 €	14 641 429,00 €	0,62%
SOLDE N-1						
TOTAL	75 515 057,00 €	75 245 385,00 €	-0,36%	75 515 057,00 €	75 245 385,00 €	-0,36%

TABLEAU II - VUE SYNTHETIQUE SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES		VARIATION	RECETTES		VARIATION
	BP 2020	BP 2021		BP 2020	BP 2021	
OPERATIONS D'ORDRE	86 000,00 €	86 000,00 €	0,00%	2 932 633,88 €	2 810 000,00 €	-4,18%
OPERATIONS REELLES	42 783 474,00 €	68 075 620,00 €	59,12%	24 251 020,12 €	53 919 472,00 €	122,34%
DONT DEPENSES D'EQUIPEMENT +AVANCES SEMADS DU BUDGET PRIMITIF SEUL	34 333 546,00	65 102 480,00	89,62%			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AFFECTE						
GESTION DE DETTE et de TRESORERIE	4 000 000,00 €	0,00 €	-100,00%	4 000 000,00 €	0,00 €	-100,00%
CESSIONS				15 685 820,00 €	11 432 148,00 €	-27,12%
PREEMPTIONS POUR CESSIONS						
SOLDE N-1						
TOTAL	46 869 474,00 €	68 161 620,00 €	45,43%	46 869 474,00 €	68 161 620,00 €	45,43%

**TABLEAU III -CALCUL DU TAUX D'EPARGNE BRUTE-CALCUL EFFECTUE APRES RETRAITEMENT DES
CESSIONS ET ELEMENTS EXCEPTIONNELS**

En K€	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	60 434	60 318	60 110	58 676	59 448	60 213	60 854	60 508
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	55 378	54 186	53 141	55 758	56 374	57 530	58 140	57 659
EPARGNE BRUTE	5 055	6 133	6 969	2 917	3 074	2 683	2 714	2 849
<i>Taux d'épargne Brute</i>	8,37%	10,17%	11,59%	4,97%	5,17%	4,46%	4,46%	4,71%
ENCOURS DE DETTE PREVU AU 31 DECEMBRE DU BUDGET PRINCIPAL	38 059	34 358	30 672	27 029	23 419	20 034	16 838	13 909
<i>Capacité de désendettement exprimée en années d'épargne brute</i>	7,5	5,6	4,4	9,3	7,6	7,5	6,2	4,9
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	3 740	3 701	3 686	3 640	3 610	3 385	3 196	2 929
EPARGNE NETTE	1 315	2 432	3 283	- 723	536	- 702	482	80
<i>Taux d'épargne Nette</i>	2,18%	4,03%	5,46%	-1,23%	-0,90%	-1,17%	-0,79%	-0,13%



SIGLES

AC	Attribution de compensation
APUL	Administrations publiques locales
CIF	Coefficient d'intégration fiscale (mesure le poids de la fiscalité GPSO par rapport au total)
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNRACL	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGCL	Direction générale des collectivités locales (ministère de l'intérieur)
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGF - CPS	Dotation globale de fonctionnement – Compensation de la suppression de la Part Salaires (fraction de l'ex-taxe professionnelle)
DGFIP	Direction générale des finances publiques issue de la fusion en 2008 de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique
DMTO	Droits de mutation à titre onéreux frappant les transactions immobilières
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale (MGP)
EPT	Etablissement Public Territorial (remplace la communauté d'agglomération GPSO)
FB	Foncier bâti (taxe sur le)
FCCT	Fonds de Compensation des Charges Territoriales (flux Ville/EPT GPSO)
FDTP	Fonds départementaux de la taxe professionnelle
FNB	Foncier non bâti (taxe sur le)
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
FSRIF	Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France
GVT	Glissement Vieillesse Technicité (déroulé de carrière, avancements automatiques, traduit dans la rémunération des agents selon leur grille statutaire)
LFI	Loi de finances initiale
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LPFP	Loi de programmation des finances publiques
pb	Points de base par rapport au taux d'intérêt (marge)
PIB	Produit intérieur brut
PLF	Projet de loi de finances
PPCR	Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
PSR	Prélèvement sur recettes (de l'Etat en faveur des collectivités)
TaSCom	Taxe sur les Surfaces Commerciales
TH	Taxe d'habitation
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée